

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1 décembre 2022

DCM N° 22-12-01-21

Objet : Déclassement du domaine public du pavillon sis 5 rue des Pensées à Metz.

Rapporteur: M. HUSSON

La Ville de Metz est propriétaire de la maison et du terrain attenant sis 5 rue des Pensées à Metz, cadastrés sous :

Ban de Metz – MAGNY

Section MT - Parcelle 185

Cette maison édifée en 1959, d'environ 75 m² permettait autrefois de loger les instituteurs et institutrices de l'école attenante. Elle a ensuite accueilli les services du périscolaire.

Par délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2018, il a été constaté la désaffectation du bien susvisé.

Ainsi, en vue de permettre la cession dudit bien, il est désormais proposé d'en prononcer le déclassement du domaine public au domaine privé de la Ville de Metz conformément aux dispositions de l'article L2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le plan cadastral ci-joint en annexe,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2018 portant désaffectation de la maison sise 5 rue des Pensées,

VU la vacance de la maison sise 5 rue des Pensées à Metz,

CONSIDERANT que depuis la désaffectation de la maison depuis 2018, celle-ci n'est plus

susceptible d'être affectée utilement à un service public communal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE PRONONCER** le déclassement du domaine public au domaine privé de la Ville de la parcelle communale cadastrée :

BAN de Metz – Magny

Section MT - Parcelle n°185

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Service à l'origine de la DCM : Gestion domaniale
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 46 Absents : 9 Dont excusés : 6

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ